

Association APEAS

Jeu du foulard = jeu mortel

« Notre association a vocation d'alerter sur les conduites à risque des enfants et des adolescents ; parmi celles-ci, les pratiques d'évanouissement dont le « jeu du foulard », les jeux violents et le harcèlement en milieu scolaire. Depuis 2002, nous agissons pour la protection de l'enfance avec le soutien de Conseil Scientifique et les interventions de nos délégués qui ont permis de faire baisser depuis trois ans le taux de mortalité de manière significative.

Dans ce cadre, nous conduisons à la demande des établissements ou des collectivités territoriales des séances de prévention au sein des écoles, collèges et lycées, ainsi que des conférences d'information et de formation destinées aux professionnels de l'enfance.

Ces actions ont nécessité la création d'outils pédagogiques et de communication sur tous types de supports (plaquettes, ouvrages, jeux de société, courts métrages, site internet...)

L'association fonctionne avec les cotisations symboliques des adhérents et les « dons » reçus lors de nos interventions, correspondant à des honoraires que nous ne prenons pas, puisque nous sommes bénévoles. Les subventions de l'état sont dédiées à des projets précis qui n'incluent pas nos frais de fonctionnement.

(...) La cause sanitaire que nous défendons mérite de ne pas s'éteindre. »

Vous trouverez en **annexe 1** la plaquette APEAS « Jeu du foulard = jeu mortel »

Source : extrait du courrier de l'association APEAS